



AVIS DE PUBLICITÉ N°ST2026-13

Direction Générale des Services
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce et Artisanat

Service Technique de l'Occupation du Domaine Public

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
POUR L'EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT RELATIF À LA VENTE DE
CHÂTAIGNES GRILLÉES – ESPLANADE CÉZANNE–
AIX-EN-PROVENCE (13100)**

Personne publique

Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Michael Zazoun, Adjoint au Maire, délégué à la Gestion de l'Espace Public, aux Marchés et à la Publicité.

Objet de la consultation

La Ville d'Aix-en-Provence lance un appel à candidature en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'exploitation d'un emplacement relatif à la vente de châtaignes grillées – esplanade Cézanne à Aix-en-Provence (13100).

Lieu d'exécution :

Emplacement situé esplanade Cézanne à Aix-en-Provence (conformément au plan annexé)

Durée de l'exploitation de l'emplacement :

Tous les jours de 14h00 à 19h30, sauf les mardis, jeudis et samedis, jours de marché, et pendant la période de déplacement du « marché Textile » de 14h30 à 19h30, du 1^{er} octobre 2026 au plus tôt au 28 février 2027 au plus tard (**date d'occupation souhaitée à spécifier dans la lettre de motivation du candidat**).

Le retrait de l'installation est obligatoire en dehors de ces horaires.

Redevance d'occupation du domaine public :

Le candidat sera tenu au règlement d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public fixée en 2026 à 56,30€ le m²/mois et à 4,80€ le m²/jour occupé et révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Date limite de réception des candidatures : le 28 août 2026 à 12h00

Date de publication du présent avis : le 10 août 2026

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le présent avis de publicité et règlement de consultation,
- La localisation de l'emplacement.

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.

Ils peuvent être téléchargés sur le site internet de la Ville d'Aix-en-Provence ou retirés à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Gestion de l'Espace Public, Commerce et Artisanat
17 rue Venel - 2^{ème} étage - 13100 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Correspondant

Anaïs De Paz
Téléphone : 04.42.91.95.03
Courriel : DepazA@mairie-aixenprovence.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre sous format papier et sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour:

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC
COMMERCE ET ARTISANAT
EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT RELATIF À LA VENTE DE CHÂTAIGNES
GRILLÉES – ESPLANADE CÉZANNE – AIX-EN-PROVENCE (13100)**

NE PAS OUVRIR

Le dossier de candidature devra contenir dans une seule enveloppe, les pièces demandées dans le présent document et devra :

soit être directement déposé à l'accueil de la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat

17, rue Venel – 2^e étage

13100 Aix-en-Provence

À cet effet, un récépissé de dépôt sera remis au candidat.

soit être envoyé par la Poste en recommandé avec accusé de réception et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres à l'adresse suivante :

Ville d'Aix-en-Provence
Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat
Place de l'Hôtel de Ville
CS 30715
13616 Aix-en-Provence Cedex 1

Les dossiers déposés ou reçus après la date et l'heure limites précitées ne seront pas acceptés. Il est rappelé que c'est la date de réception et non d'expédition des offres que est prise en compte.

Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- Une lettre de motivations présentant en détail le projet d'exploitation commerciale,
- Visuels ou clichés photographiques,
- une attestation du l'honneur stipulant que le matériel utilisé répond aux normes de sécurité en vigueur pour l'utilisation d'un brasero à gaz,
- La carte de commerçant ambulant en cours de validité, pour les personnes domiciliées professionnellement hors de la commune,
- L'extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés pour les entreprises ou extrait d'immatriculation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans, daté de moins de trois mois,
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle pour l'exercice de l'activité en cours de validité,
- La copie de la carte nationale d'identité du demandeur,
- Une photo d'identité.

Critères de sélection :

Les propositions seront analysées au regard des critères non hiérarchisés suivants et notés de 0 à 5 :

- esthétique de l'installation de vente et intégration dans le site,
- origine et qualité des produits vendus,
- matériau durable ou recyclable des emballages de vente.